



Un tourisme associatif ambitieux

Le Tourisme associatif réaffirme sa place et son rôle
dans le tourisme en France

Mercredi 13 décembre 2006

Palais des arts et des congrès d'Issy les Moulineaux

Discours de clôture de François Soulage, Président

Monsieur le ministre,

Chers amis,

Votre présence nombreuse montre que nous avons eu raison de tenter l'aventure de cette remise en cause de notre projet, de notre pratique, de nos relations avec les décideurs économiques et politiques.

Cette journée a marqué la fin d'un long processus d'élaboration de ce qui est va être désormais la plate-forme d'action de l'UNAT. Il y a un an, lorsque nous avons commencé ce travail, notre souhait, notre espérance, était de voir l'ensemble de nos adhérents se saisir de ce texte pour, eux-mêmes, revisiter leur rôle et leurs pratiques au sein de la politique touristique dont nous sommes partie intégrante et plus particulièrement de la politique sociale du tourisme. La nouveauté de cette démarche et son ambition ont sans doute un peu dérouté nos adhérents. Mais le résultat est là aujourd'hui.

A l'occasion de cette réflexion nous avons réfléchi sur les spécificités associatives de nos entreprises qui connaissent de profondes mutations dans une économie touristique de plus en plus concurrentielle. Le moment est peut-être venu de réfléchir à ce que, dans notre secteur, puissent exister divers statuts d'entreprises d'économie sociale permettant à chacun de trouver un statut adapté à ses pratiques car nous sommes une économie de marché. Je pense à la SCIC qui permet d'associer dans une même structure, salariés, usagers, collectivités publiques et privées dans la logique de l'économie sociale. Mais l'agrément tourisme social est réservé aux seules associations et mutuelles. Or je pense que nous devons plus largement ouvrir les portes du tourisme à but non-lucratif à ces formes nouvelles, d'autant qu'au niveau de l'Europe, c'est la nature de l'activité et non le statut juridique qui nous permettra d'être reconnue comme SSIG et donc de pouvoir bénéficier d'aides spécifiques comme l'a rappelé Monsieur Moisset. Il va donc falloir modifier cet agrément pour l'ouvrir à toute l'économie sociale.

DU TOURISME SOCIAL AU TOURISME ASSOCIATIF A VOCATION SOCIALE

Nous avons, tout au long de cette année, réfléchi à l'articulation entre « tourisme associatif » et « politiques sociales du tourisme ». Cela nous a conduit à souhaiter que désormais, au lieu de parler uniquement de « tourisme social » nous parlions aussi de « tourisme associatif à vocation sociale ». Ce n'est pas simplement un changement sémantique, c'est une modification profonde de notre mode et de notre champ d'action. Certes nous sommes identifiés le plus souvent sous l'appellation « tourisme social », mais il y a là un vrai risque de réduction de notre champ d'activité.

Nous pensons en effet que nous ne pouvons, seuls, sans soutien matériel et politique fort, porter les aspects sociaux du tourisme. Or l'expression « tourisme social » peut nous enfermer dans un rôle spécifique qui ne peut plus aujourd'hui être uniquement le nôtre. Le tourisme associatif veut conserver sa vocation d'accueil des familles à budget moyen dans une optique de **brassage social**. Le tourisme associatif, parce qu'il affirme son caractère non-lucratif peut être, et doit être, un outil par lequel les pouvoirs publics nationaux, régionaux ou locaux mettent en oeuvre de la manière la plus efficiente une politique sociale du tourisme, mais **il ne peut être le seul**. C'est pour cela que, dans le passé, les CE se sont mobilisés en faveur du tourisme associatif.

Sans doute devons-nous faire des efforts, par exemple sur le plan de la mutualisation pour être plus lisibles et mettre en évidence nos différences et mieux « vendre » nos valeurs.

UNE POLITIQUE SOCIALE DU TOURISME

Nous avons longuement parlé ce matin de la politique sociale du tourisme. Celle-ci ne doit avoir qu'un seul but, celui d'assurer le départ en vacances de toutes les catégories sociales et toutes les catégories d'âge. Elle doit donc veiller à ce que se mettent en place, tant au niveau des institutions publiques que des organismes sociaux et des entreprises, des outils permettant à chacun d'accéder à ce droit essentiel. Il faut rappeler ici que la Loi de lutte contre les exclusions avait repris à son compte cette nécessité d'accéder au droit aux vacances. C'est parce qu'elle s'adresse à tous que cette politique ne peut être mise en oeuvre dans le seul secteur associatif ou à but non-lucratif. Mais celui-ci a, du fait de son statut, des responsabilités particulières. Encore faut-il lui en donner les moyens.

C'est à lui d'abord que revient la tâche de fournir des **hébergements** pour les enfants, les jeunes ou les familles, le moins coûteux possible, en particulier pour tous ceux, et ils sont nombreux, qui ne bénéficient pas d'aides personnelles. En effet, l'observation des flux touristiques montre que le problème du départ en vacances touche particulièrement ceux que nous appelons les « salariés moyens » qui voient leur pouvoir d'achat stagner et qui privilégient de plus en plus les hébergements non-marchands. Il en est de même pour les enfants et les jeunes, tout cela a été dit ce matin en redisant combien ces deux populations sont aujourd'hui maltraitées – départ des enfants et difficultés particulières des 18/25 ans.

UNE RELANCE DE L'AIDE A LA PIERRE

C'est pour mettre en oeuvre une politique de « vacances pour tous » que le secteur associatif, du fait de son statut de non-lucratif, doit bénéficier prioritairement de l'aide à la pierre. En effet, celle-ci nécessitant une mobilisation de ressources publiques, **ne peut et ne doit pas être l'occasion d'un enrichissement privé**. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui avec les nombreuses défiscalisations, j'y reviendrai.

C'est pourquoi, par exemple, nous nous interrogeons sur les pratiques actuelles de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances qui, poussée par le Contrôleur général, risque de nous cantonner dans une approche très sociale et ne collabore pratiquement plus avec nous. Or l'ANCV justifie son statut par son rôle social et par une collaboration avec le tourisme social et pas uniquement à travers BSV. Nous souhaitons donc une **relance d'un vrai partenariat**.

Je pense en particulier au blocage de l'ANCV sur le financement du programme « seniors » confié à l'UNAT par un comité interministériel ou bien encore son refus pour le moment de poursuivre en 2007, notre partenariat antérieur pour diffuser le chèque-vacances. Ou encore l'application unilatérale d'une règle européenne limitant de manière drastique les aides à notre secteur par une application **sans concertation** de règles européennes discutables et discutées.

Nous en avons assez d'être banalisés, de payer des impôts et taxes de toutes sortes, comme tout le monde, et de nous voir refuser ces caractéristiques, essentielles à nos yeux, qui sont de ne pas participer à la course au profit individuel, et de mener une politique sociale confortée par l'agrément « tourisme social ».

Monsieur le ministre, nous sommes d'accord avec vous pour faire de l'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances le pôle social de l'action gouvernementale en faveur du tourisme. Mais il ne faudrait pas oublier que les ressources dégagées par l'Agence sont d'abord fournies par les salariés et les entreprises avec l'aide de l'État, du fait des avantages fiscaux et sociaux que celui-ci accorde aux chèques-vacances. Il s'agit donc bien d'une politique et d'une structure partenariale à vocation sociale. J'espère que dans les nominations des nouveaux membres du conseil d'administration de l'ANCV qui vont intervenir, vous saurez tenir compte de cette réalité incontournable et redonner à cette Agence un rôle moteur. Nous souhaitons enfin que celle-ci ne cherche pas à se diversifier car cela remettrait en cause son monopole déjà souvent attaqué. Je pense en particulier à la volonté de l'Agence de prendre en charge le programme « Seniors ». Il n'est pas question que l'UNAT soit dépouillée de ce programme qu'elle a monté de toutes pièces, à votre demande.

Concernant le plan de consolidation, nous constatons que devant les difficultés budgétaires de l'État, celui-ci a du mal à dégager chaque année des ressources pourtant promises en faveur du plan de consolidation des équipements touristiques. Mais nous ne comprenons pas, **nous n'acceptons pas** que dans le même temps, le même État dégage des moyens pour accorder aux hôteliers-restaurateurs des aides importantes, trouve des ressources importantes pour les buralistes ou pour maintenir et développer des aides aux promoteurs immobiliers sous forme de dégrèvements fiscaux en faveur de résidences de tourisme dont nous savons tous maintenant que le résultat le plus important sera la création probable de **véritables friches touristiques**. C'est aussi pour cela que nous refusons d'admettre que l'État finance son désengagement en puisant, grâce à un fonds de concours, dans les résultats de l'ANCV. Ce prélèvement ne peut être que provisoire. On nous dit que les aides directes creusent les déficits de l'État, j'aimerais comprendre comment des dégrèvements fiscaux n'ont pas la même conséquence puisqu'ils privent l'État de recettes. Ces mêmes recettes que l'on trouve (50 M€) pour aider l'hôtellerie tunisienne alors que l'on ne trouve pas 2 M€ pour le tourisme social. Nous avons démontré combien un centre d'hébergement avait un rôle économique moteur. L'État semble ne pas vouloir l'admettre. Nous n'admettons plus le discours en faveur d'une politique sociale du tourisme qui ne se traduise pas concrètement par des engagements financiers de l'État qui permettent ensuite d'obtenir des concours des autres collectivités publiques. L'heure est peut-être venue aussi de réfléchir à d'autres formes d'aides aux installations, par exemple sous forme d'une bonification d'intérêt ou bien encore d'une aide ponctuelle en fonction du nombre et de la nature des personnes accueillies. Nous sommes ouverts à toute discussion, encore faut-il qu'elle puisse avoir lieu car c'est l'aide à la pierre qui nous permettra de développer le départ en vacances des couches moyennes.

RENFORCER LES AIDES A LA PERSONNE

À côté de l'aide à la pierre, dont nous rappelons le rôle essentiel dans le mode de constitution de nos prix de revient des hébergements, il doit exister une aide à la personne dont la vocation sociale doit être réaffirmée. Or aujourd'hui cette aide à la personne n'est pas satisfaisante. Trop de salariés n'en bénéficient pas ; il s'agit des salariés des PME-PMI dans lesquelles le chèque-vacances n'a guère pénétré, des commerçants, des artisans et professions libérales, des salariés des ex-grandes entreprises devenus aujourd'hui salariés de petites filiales.

Il s'agit aussi de tous les jeunes en contrat à durée déterminée, des retraités, des vacataires. Il faut donc remettre à plat tout le système du chèque-vacances pour en faire l'outil essentiel de l'aide à la personne. Il faut, dans le même temps, renforcer le soutien apporté aux associations qui accompagnent les personnes en difficulté, en particulier des familles pour leur départ en vacances. Il faut également que les Caisses d'Allocations Familiales confortent leur politique d'aide financière au départ, rendue d'autant plus efficace que maintenant le réseau VACAF a fait la preuve de son efficacité.

L'ACCES A L'INFORMATION

Pour rendre plus efficace une politique sociale du tourisme nous avons souhaité que se crée ou plutôt que se recrée une instance de coordination de cette politique sociale entre les différents acteurs : État, collectivités territoriales, Caisse Nationale d'Allocations Familiales et Caisse d'Allocations Familiales, confédérations syndicales et comités d'entreprises, et enfin, les prestataires associatifs. Cette coordination serait particulièrement efficace au niveau des régions et départements. Elle a existé sous le nom de Coordination Nationale du Tourisme Social et Associatif.

Pourquoi n'y aurait-il pas régulièrement des assises nationales du tourisme associatif et des politiques sociales, celui-ci ne trouvant que très peu de place dans les Assises Nationales du Tourisme organisées désormais chaque année. Ce serait l'occasion aussi de mettre en évidence le rôle indispensable que joue ce tourisme sans but lucratif dans le développement durable, le développement local et l'aménagement du territoire, ainsi que dans la mise en place d'une politique salariale particulière, tournée vers la qualification et la professionnalisation.

EN CONCLUSION

Comme nous le faisons maintenant grâce au BITS, au niveau européen, et comme nous l'avons fait en particulier lors du Forum Européen de Chypre, l'UNAT souhaite rappeler qu'une politique de vacances pour tous doit aujourd'hui concerner tout particulièrement trois catégories de personnes. Ces trois catégories sont aujourd'hui reconnues au niveau européen comme étant essentielles pour que le tourisme s'inscrive bien dans la Stratégie de Lisbonne. C'est aussi en rappelant cela que nous éviterons « l'isomorphisme » (cf. Frédéric Thiberghien) et aussi parce que nous pensons que les entreprises marchandes à but lucratif ne peuvent y répondre.

1. Tout d'abord les jeunes (18/30 ans). Ce sont eux qui connaissent le plus faible taux de départ. Ce sont eux qui, dans le monde du travail, connaissent la situation la plus précaire. Pour eux le droit aux vacances est souvent aléatoire. Aux difficultés professionnelles, financières ou familiales ne doit pas s'ajouter l'absence de possibilités de prendre quelques vacances.

2. Ensuite nous devons regarder avec lucidité la situation de tous les salariés qui voient leur pouvoir d'achat stagner ou diminuer parce que leur rémunération ne suit pas le coût de la vie, et le poste qui souffre le plus est souvent celui des vacances. Or notre industrie touristique vit d'abord grâce aux touristes français. Il ne faudrait pas que tous les efforts portent sur l'accueil des touristes étrangers.
3. Enfin, la catégorie des seniors est elle-même très concernée car si certains d'entre eux ont une bonne retraite, beaucoup et sans doute la majorité, n'ont pas les moyens de partir et nous sommes candidats pour, avec d'autres, doter la France d'une politique de départ des seniors, à l'usage de ce qui se fait en Espagne et au Portugal.

Le tourisme des jeunes et celui des seniors fera d'ailleurs l'objet d'une réunion convoquée par la Commission européenne le 6 février.

Voilà en résumé les axes sur lesquels l'UNAT va centrer son action. C'est pour cela que nous voulons un plan d'action pluriannuel doté d'un budget. C'est l'idée présentée ce matin d'un **contrat de croissance**. Je ne doute pas que vous-même ou votre successeur, Monsieur le Ministre, saurez, avec nous, et pour ce qui nous concerne, mettre en œuvre ces priorités. Or nous constatons, et cela nous inquiète, que le tourisme est totalement absent des contrats de projets Etat/Régions, comme il est presque totalement absent des projets, actuellement connus, des candidats aux élections présidentielles. Est-ce le signe d'un désintérêt public ?

Nous attendons avec impatience votre intervention pour nous rassurer et pour que tous ceux présents aujourd'hui repartent avec encore plus d'ardeur pour un tourisme associatif ambitieux.